

TRADUCTION JURIDIQUE

Le **Centre Professionnel ELC** possède une expérience dans le domaine de la traduction de documents juridiques. Nous avons des liens étroits avec plusieurs cabinets d'avocats et de notaires, et nous avons su démontrer notre fiabilité et notre crédibilité.

Notre équipe de traducteurs spécialisés connaît les subtilités du langage judiciaire et ils ont beaucoup d'expérience dans le domaine de la traduction de différents types de documents juridiques et judiciaires :

- déclarations sous serment ;
- connaissements ;
- certificats de naissance et de décès ;
- contrats ;
- dépositions ;
- documents d'état civil ;
- jugements ;
- conventions collectives ;
- statuts d'entreprises ;
- actes de sociétés ;
- pactes d'actionnaires ;
- procès-verbaux d'assemblées ;
- rapports de gestion ;
- accords de confidentialité ;
- actes notariés ;
- actes de procédures ;
- actes d'huissiers.

Vous pouvez faire confiance en nous afin de vous rendre une traduction impeccable et précise.